

**EXONERATIONS POSSIBLES DES DROITS**  
**D'INSCRIPTION**

<b>Exonération de droit (justificatifs requis à l'inscription)</b>
Etudiants boursiers
Pupilles de la nation
<b>Exonération soumise à autorisation du président de l'université (dossier de demande requis) *</b>
Réfugiés, travailleurs privés d'emploi, étudiants en situation de handicap, étudiants ayant des difficultés financières
Personnels permanents de l'UAPV et leurs enfants

\* Le dossier de demande d'exonération est à retirer au service de la scolarité. L'avis de l'assistante sociale (du CROUS ou bien des personnels de l'UAPV) sera sollicité.